

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté, à une séance ordinaire tenue le 12 août 2024, le règlement numéro 24-856 ayant pour objet de modifier le Plan d'urbanisme - règlement de zonage #15-672 afin d'intégrer les territoires incompatibles avec l'activité minière aux contraintes de nature anthropique;
- **Que** ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 12 septembre 2024;
- **Que** le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau;
- **Que** ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 16 septembre 2024.

Avis numéro : 2024-41

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)
8. Site web de la Municipalité

le 16 septembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 16 septembre 2024.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe